

PC6

documents graphiques permettant
d'apprécier l'insertion du projet

article R.431-8 du code de l'urbanisme



Vue actuelle de l'entrée du site au niveau du chemin des sables



Vue future de l'entrée du site au niveau du chemin des sables



Vue actuelle du croisement des routes RD41 / route des Cèpes / chemin des Sables à l'entrée de Lesperon –
Vue vers l'Est et la zone de projet



Vue future du croisement des routes RD41 / route des Cèpes / chemin des Sables à l'entrée de Lesperon –
Vue vers l'Est et la zone de projet